

Newsletter 48

Swisscom « oublie » une demande de permis !

ACTUALITÉS

SOMMAIRE :

Antennes 5G

- Swisscom « oublie » une demande de permis pour modifier un mât d'antennes 5G
- Sondage sur l'utilisation de la 5G en Suisse : 25% à 33% de la population la considère comme nocive pour la santé

Éoliennes et ondes EM

- Le tribunal judiciaire de Strasbourg reconnaît pour la 1^{ère} fois que les ondes des éoliennes rendent malade !
- Les éoliennes et leur impact réel sur la santé des animaux : un sujet tabou

APPEL AUX DONNS POUR 2026

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de **Fr. 50'000.-** (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
Bulletin de versement et QR code

Swisscom « oublie » une demande de permis pour modifier un mât d'antennes 5G

En avril dernier dans le canton de Fribourg, un riverain observe que des techniciens procèdent à des travaux sur un mât d'antennes 5G, proche de son habitation. Pensant qu'il s'agissait d'une maintenance, ces travaux durent finalement plusieurs jours et de nouveaux éléments visibles sont ajoutés à l'installation. La personne, électrosensible, ressent des symptômes spécifiques liés aux ondes électromagnétiques qu'elle n'avait pas auparavant. Elle décide alors de contacter les autorités compétentes-

Ces modifications s'avérant non autorisées, Swisscom est priée de se mettre en conformité avec la réglementation, sans pour autant être obligée de stopper l'installation car les valeurs limites de rayonnements ne dépassaient pas les normes en vigueur.

Qualifiée par l'opérateur « d'erreur humaine » très rare, un cas similaire a pourtant eu lieu en 2022 dans le canton de Neuchâtel où Swisscom, à nouveau, avait été surprise par une habitante en flagrant délit d'installation d'antennes 5G, alors qu'un recours était pourtant en cours !

Comme le souligne Me Mahaim, interrogé par la RTS, il est difficile de croire à la « bonne foi » systématique de la part d'un opérateur pourtant habitué à ces procédures.

De notre expérience, après avoir suivi des dizaines de recours juridiques contre Swisscom, l'irrespect dont témoigne l'opérateur face aux recourants et les « erreurs » non rares observées dans de nombreux dossiers tendent à douter de la « bonne foi » de l'opérateur, et des opérateurs en général !

De plus, il est intéressant de noter que la RTS s'interroge sur le fait que **le Service de l'environnement (SEn) de Fribourg déclare qu'il réalise des contrôles une à deux fois par an, en se basant sur des données réalisées et transmises par les opérateurs !** Peut-on en effet encore parler « d'indépendance » si les données contrôlées proviennent justement de ceux qui sont soumis aux contrôles ?

[Lire l'article et écouter l'audio de la RTS](#)

[Lire aussi l'article de La Liberté](#)

Sondage sur l'utilisation de la 5G en Suisse : 25% à 33 % de la population la considère comme nocive pour la santé

Un sondage récent, mené auprès d'un millier de personnes en Suisse alémanique et romande, indique que 64% de de la population utilise la 5G sur leur téléphone portable.

Malgré cela, **24% des personnes interrogées considèrent la 5G comme plutôt ou très nocive pour la santé. Et même 33% chez les 18-29 ans.**

Il en ressort également que les Suisses romands partagent plus cette inquiétude (38%) que leurs homologues Suisses allemands (20%).

Bien que l'article mentionne que les études menées jusqu'à présent ont montré que l'exposition aux rayonnements en Suisse est inférieure à la valeur limite, nous rappelons que l'Académie européenne de médecine environnementale (EUROPAEM) recommande, dans ses lignes directrices 2016, une exposition maximale aux radiofréquences de :

- **0,2 V/m le jour** ($100 \mu\text{W}/\text{m}^2$),
- **0,06 V/m la nuit** ($10 \mu\text{W}/\text{m}^2$),
- **0,02 V/m pour les sujets sensibles** ($1 \mu\text{W}/\text{m}^2$)

ce qui rend les 5-6 V/m autorisés actuellement en Suisse par l'ORNI **environ 25 à 250 fois plus élevées !**

[Lire l'article](#)

Le tribunal judiciaire de Strasbourg reconnaît pour la 1ère fois que les ondes des éoliennes rendent malade !

Après des années de plaintes, d'expertises et de scepticisme, le tribunal judiciaire de Strasbourg a reconnu en novembre 2025 **un lien direct entre l'exploitation d'un parc éolien et la dégradation de l'état de santé d'une riveraine** de la Somme, en France.

Parmi les symptômes documentés par un neurologue, apparus après l'installation de 12 éoliennes à proximité immédiate du domicile du couple : **vertiges, troubles du sommeil, anxiété chronique, difficultés de concentration, dont certains disparaissaient en s'éloignant du site ou lorsque les machines étaient arrêtées.** Ces maux ont d'ailleurs été maintes fois dénoncés par des riverains exposés aux éoliennes et démontrés par plusieurs études internationales, venues étayer le dossier.

A l'instar des antennes de téléphonie mobile en Suisse, les autorités sanitaires françaises se réfugient derrière l'argument du manque de données disponibles. Un air de déjà vu ?

[Lire l'article](#)

Les éoliennes et leur impact réel sur la santé des animaux : un sujet tabou

Dans notre [NEWSLETTER 34](#) de 2024, nous vous partageons déjà le témoignage d'un exploitant agricole qui avait vu son troupeau de bovins décimé progressivement par des ondes électromagnétiques, dont l'exploitation était proche d'antennes 5G et d'éoliennes. Pourtant, deux ans après, ces dernières continuent de « fleurir » dans de nombreux pays et provoquent toujours plus de dégâts, tant sur les animaux que sur la population, et les éleveurs en particulier.

Dans son blogue, Alain Cadet, journaliste de presse locale autour de Lille, démontre de manière pragmatique comment les animaux, très impactés par les ondes EM, invalident l'effet « Nocebo » théorisé par les lobbys et industriels des ondes à l'encontre des personnes électrosensibles. En effet, si l'on part du principe que ces derniers s'auto-persuaderaient que leurs symptômes auraient pour origine la nocivité des ondes, comment expliquer que des vaches, lapins, poulets, abeilles, qui n'ont ni internet, ni télévision qui les informeraient de la dangerosité des ondes, tombent malade, voire décèdent, quelques mois après la mise en service d'une éolienne ou d'une antenne-relais à proximité ?

Comment expliquer également que l'on soit passé d'une recommandation de l'académie de médecine de 2006 de ne pas installer d'éolienne à moins de 1'500 mètres d'une habitation, à seulement 500 mètres actuellement en France, suite à une décision du Sénat ? Alors que l'Allemagne a repoussé cette distance à 1'000 mètres, et même 1'900 mètres aux Etats-Unis, pour protéger les autoroutes ? Cette incohérence est encore plus flagrante lorsque l'on pense que la hauteur des mâts et la puissance ont triplé, alors que les distances de sécurité ont été divisées par trois !

[Lire le 1^{er} article](#)

[Lire le 2ème article](#)

DERNIERES MISES A L'ENQUÊTE ET AUTORISATIONS SUR LE CANTON DE GENEVE

Si les liens ne sont pas encore mis sur notre site et que vous voulez agir, merci de nous contacter au plus vite par mail à : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour les autres cantons romands, vous trouverez les dernières mises à l'enquête dans ce lien : onsebougge.ch

16 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

06.07.26 Consultez le lien [Route de Frontenex 76, Genève-Eaux-Vives](#)

03.07.26 Consultez le lien [Chemin des Pontets 29, Lancy](#)

29.06.26 Consultez le lien [Chemin de l'Epinglier 3, Meyrin](#)

29.06.26 Consultez le lien [Avenue Wendt 18, Genève-Petit-Saconnex](#)

29.06.26 Consultez le lien [Chemin Nicolas-Bogueret 8, Vernier](#)

25.06.26 Consultez le lien [Route de Florissant 53, Genève-Eaux-Vives](#)

17.06.26 Consultez le lien [Chemin de Chaumont 6, Confignon](#)

15.06.26 Consultez le lien [Route de Troinex 46TER, Veyrier](#)

11.06.26 Consultez le lien [Chemin de la Tour-de-Pinchat 22, Veyrier](#)

11.06.26 Consultez le lien [Rue des Pêcheries 10, Genève-Plainpalais](#)

10.06.26 Consultez le lien [Chemin de la Chevillarde 16B](#)

05.06.26 Consultez le lien [Route de Lausanne 284, Pregny-Chambésy](#)

05.06.26 Consultez le lien [Chemin du Petit-Lac 8, Pregny-Chambésy](#)

04.06.26 Consultez le lien [Avenue Appia 4, Genève-Petit-Saconnex](#)

01.06.26 Consultez le lien [Chemin de Cressy 10, Onex](#)

28.05.26 Consultez le lien [Chemin J.-F.-Dupuy 17, Chêne-Bougeries](#)

4 NOUVELLES AUTORISATIONS (facteur de correction)

06.07.26 Consultez le lien [Boulevard de Saint-Georges 71, Genève-Plainpalais](#)

18.06.26 Consultez le lien [Route de Florissant 13, Genève-Eaux-Vives](#)

17.06.26 Consultez le lien [Rue Antoine-Carteret 5, Genève-Petit-Saconnex](#)

02.06.26 Consultez le lien [Route de Jussy 29, Thônex](#)

15 NOUVELLES AUTORISATIONS

06.07.26 Consultez le lien [Route de l'Aéroport 5, Meyrin](#)

- 06.07.26 Consultez le lien [Route de l'Etraz, Versoix](#)
- 06.07.26 Consultez le lien [Chemin de l'Adret 8-12, Lancy](#)
- 06.07.26 Consultez le lien [Rue du Liotard 58, Genève-Petit-Saconnex](#)
- 06.07.26 Consultez le lien [Rue de Berne 13, Genève-Cité](#)
- 02.07.26 Consultez le lien [Rue du Général-Dufour 24, Genève-Cité](#)
- 29.06.26 Consultez le lien [Chemin de Castilver 2, Veyrier](#)
- 23.06.26 Consultez le lien [Chemin de la Mousse 10, Chêne-Bourg](#)
- 17.06.26 Consultez le lien [Cours de Rive 2, Genève-Cité](#)
- 15.06.26 Consultez le lien [Rue Chausse-Coq 5, Genève-Cité](#)
- 12.06.26 Consultez le lien [Chemin Edouard-Tavan 5, Genève-Plainpalais](#)
- 02.06.26 Consultez le lien [Route de Marsillon 40, Troinex](#)
- 02.06.26 Consultez le lien [Chemin de la Bâtie 5, Lancy](#)
- 01.06.26 Consultez le lien [Chemin des Semailles 9E, Lancy](#)
- 01.06.26 Consultez le lien [Route de La-Capite 120A, Vandoeuvres](#)

**POUR UNE PETITE ASSOCIATION TELLE QUE LA NOTRE,
LE BILAN EST TOUJOURS TRES IMPORTANT**

Sans votre soutien, nous ne pouvons pas agir !

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **454** mises à l'enquête, dont **163** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **437** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **78** dossiers en 1^{ère} instance, et **depuis 2023, 16** dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues **depuis le 7 octobre 2024**, **95** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

Et également toutes nos actions d'information auprès de la population que politique

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était 100% bénévole. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **un soutien financier sous la forme de dons réguliers** (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordial. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G Moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Cologny

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Numéro de clearing : 0900
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXX

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Site : <https://5gmoratoirepourlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : news@5gmoratoirepourlasuisse.ch